

# Conseil Municipal du 19 décembre 2022

## Procès-Verbal

**Présents (es) :** Mmes MUNIER Véronique, GROSJEAN Lucile, LAROCHE Ghislaine, Mrs BOMONT Yves, CHALMEY André, FAIVRE Jean-Paul ; GARCIA Jean-François, KALANQUIN Antoine, KALANQUIN Jean-Paul, LUAS Alain ; LUAS Christian.

**Absent (s) excusé(s) :** BALAIÏA Benjamin ; PAYEUR Laurent, ROBIN Marie-Pierre ; TERRASSON Jean-Jacques.

**Secrétaire de séance :** GROSJEAN Lucile.

### Décisions modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal les modifications suivantes, à savoir :

#### Comptes inversés, budget commune :

Compte 21538-041 : - 4 000 €

Compte 21538 : + 4 000 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### Budget Commune:

Compte 6232, fêtes et cérémonies : + 2 915 €

Compte 657348, subventions aux autres communes : - 2 915 €

Compte 657348, subventions aux autres communes : - 2 060 €

Compte 6411, personnel titulaire: + 360 €

Compte 6453, cotisation retraite : + 500 €

Compte 6451, Urssaf : + 1 200 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### ACLPE

Remboursement sous forme de subvention de notre commande de sapins pour un montant de 78 €.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### Ecole

#### Historique :

Courrier du DASEN en date du 24 juin 2022 nous informant que Monsieur Le Préfet a validé, le 21 juin 2022, la proposition relative au lieu de fermeture de la 9<sup>ème</sup> classe de notre RPI.

Il s'agit de la classe de l'école élémentaire de Pusy. L'enseignant de cette école partant en retraite en fin d'année scolaire, il n'est pas tenu de participer aux opérations de mouvement des personnels du 1<sup>er</sup> degré.

L'école de Pusy ne comptant plus de classe à la rentrée 2022-2023, ce site du RPI sera fermé.

Pour faire suite au conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022, nous avons envoyé le 9 décembre 2022 le courrier demandé par le secrétaire général de la Préfecture au Préfet.

Rappel :

Lettre de la Préfecture nous demandant de leur adresser, cette fois-ci, un courrier du Maire pour leur permettre de saisir la DASEN et de nous communiquer ensuite l'avis des services de l'Etat .Au vu de l'avis favorable de ces mêmes services, le conseil municipal devra être appelé à délibérer pour prononcer la désaffectation des locaux et le déclassement du mobilier.

Ce que nous ferons lors d'une prochaine réunion du conseil municipal ; chaque conseiller ayant réfléchi au devenir de ce bâtiment. Les services de l'Etat seront là pour nous aider en ce sens, dicit le secrétaire général de la Préfecture.

Le 13 décembre : appel de la préfecture ayant eu notre courrier, nous tiendra au courant et nous ferons un point de situation avec eux.

### **Terrain Lotissement**

La 3<sup>ème</sup> parcelle du lotissement Fontaine des Bois reste invendue depuis plusieurs années.

La situation géographique et le dénivelé du terrain sont en grande partie un frein à la vente.

Il convient de réfléchir à en baisser son prix.

De plus, une acheteuse potentielle fortement intéressée nous a demandé la même chose, à savoir ramener le prix de vente à 30 000€ HT au lieu des 38 500€ HT.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour :

- Revoir le prix de vente de cette 3<sup>ème</sup> parcelle de 13,43 ares à la baisse.
- De ramener son prix de vente à 32 000€ HT.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à vendre cette parcelle au prix de 32 000€ HT.

### **Dégâts des eaux**

Suite à une infiltration par la toiture, certainement de longue date, le plafond du bureau 1<sup>er</sup> étage côté rue a été fortement endommagé et une partie de ce même plafond est tombé dans la pièce.

Groupama, notre compagnie d'assurance viendra en mairie le 22 décembre pour constater les dégâts ainsi que le charpentier pour une intervention.

### **Employée communale**

Prolongation de l'arrêt de travail de Mme Patricia Payeur jusqu'au 24 décembre inclus.

### **Cérémonie des Vœux**

Prévue le samedi 7 janvier 2023 à 11h00 à la salle des Fêtes.

### **GAZETTE**

Distribution jeudi 22 décembre.

La secrétaire,  
GROSJEAN L.



Le Maire,  
J.P. KALANQUIN

